



# Raymond Chabot inc.

Société affiliée de  
**Raymond Chabot Grant  
Thornton  
S.E.N.C.R.L.**  
395 Jessop  
Bureau 103  
Rimouski (QC) G5L 1M9  
Tél.: (855)724-2268  
Télec.: (450)676-2202  
www.raymondchabot.com

CANADA  
DISTRICT DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
N° DIVISION : 03-BATHURST  
N° COUR : 25296  
N° DOSSIER : 51-2698692  
N° BUREAU : 1203708

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

COUR DU BANC DE LA REINE

« En matière de faillite et d'insolvabilité »

**CAFÉ BISTRO SUR MER INC., PERSONNE  
MORALE LÉGALEMENT CONSTITUÉE  
AYANT FAIT AFFAIRES AU 3373, RUE  
PRINCIPALE, TRACADIE-SHEILA  
(NOUVEAU-BRUNSWICK) E1X 1A44**

Partie ci-après appelée la « faillie »

## **Avis de la faillite et de la première assemblée des créanciers** (paragraphe 102(1) de la Loi)

Avis est donné de ce qui suit :

1. Café Bistro sur Mer inc. a déposé une cession le 18 décembre 2020 et le soussigné, Raymond Chabot inc., a été nommé syndic de l'actif de la faillie par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers de la faillie sera tenue par vidéoconférence le 12 janvier 2021, à 11 h (heure de l'Atlantique). Si vous désirez recevoir les coordonnées pour assister à ladite vidéoconférence, veuillez nous informer avant 11 h (heure de l'Atlantique), le 11 janvier 2021, par courriel à l'adresse suivante : [reclamationEst@rcgt.com](mailto:reclamationEst@rcgt.com).
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif de la faillie pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté le 21 décembre 2020, à Rimouski.

RAYMOND CHABOT INC.  
Syndic autorisé en insolvabilité  
Stéphane Gauvin, CPA, CA, CIRP, SAI  
Responsable de l'actif



Dossier n° : 1203708  
Entré le :  
Garanti :  
Privilégié :  
Ordinaire :

## PREUVE DE RÉCLAMATION

(Article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1)  
et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédiez tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Numéro civique	Rue	
Ville	Province	Code postal

Dans l'affaire de la faillite de :

Café Bistro sur Mer inc. (nom de la partie débitrice) de  
Tracadie Sheila NB (ville et province) et de la réclamation de \_\_\_\_\_, créancier.

Je, soussigné, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de,  
\_\_\_\_\_ (ville et province), certifie ce qui suit :

- Je suis le créancier de la partie débitrice susnommée (ou je suis) \_\_\_\_\_ (précisez le poste ou la fonction) de \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou de son représentant).
- Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
- La partie débitrice était, à la date de la faillite, soit le 18 décembre 2020, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la partie débitrice a droit. (**L'ÉTAT DE COMPTE OU L'AFFIDAVIT ANNEXÉ DOIT FAIRE MENTION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OU DE TOUTE AUTRE PREUVE À L'APPUI DE LA RÉCLAMATION.**)
- (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

- A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**  
(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la partie débitrice à titre de garantie et :  
(Cochez ce qui s'applique.)

- pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire;  
 pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.  
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

- B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

**C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la partie débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)*

**D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$.  
*(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)*

**E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

**F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

**G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

*(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)*

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

**H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$**

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

5. Autant que je sache, je suis lié (*ou* le créancier susnommé est lié) (*ou* je ne suis pas lié *ou* le créancier susnommé n'est pas lié) à la partie débitrice selon l'article 4 de la Loi et, j'ai (*ou* le créancier susnommé a) (*ou* je n'ai pas *ou* le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec la partie débitrice.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (*ou, si le créancier et la partie débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois*) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : *(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*

7. ***(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)***

Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Créancier

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

**REMARQUES :** Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, comme indiqués sur le Formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.

**AVERTISSEMENTS :** Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.



# Raymond Chabot inc.

Office no: 1203708  
Entered :  
Secured:  
Preferred:  
Ordinary:

## PROOF OF CLAIM

*(Section 50.1, Subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1), and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)*

*All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:*

Civic number	Street	
City	Province	Postal code

In the matter of the bankruptcy of:

**Café Bistro sur Mer inc.**

*(Name of debtor party) of*

Tracadie Sheila NB *(city and province)* and the claim of \_\_\_\_\_, creditor.

I, \_\_\_\_\_ *(name of creditor or representative of the creditor)*, of, \_\_\_\_\_ *(city and province)*, do hereby certify:

- That I am a creditor of the above-named debtor party (or that I am) \_\_\_\_\_ *(state position or title) of* \_\_\_\_\_ *(name of creditor or representative of the creditor)*.
- That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
- That the debtor party was, at the date of the bankruptcy namely the December 18, 2020 and still is, indebted to the creditor in the sum of \$ \_\_\_\_\_, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor party is entitled. **(THE ATTACHED STATEMENT OF ACCOUNT, OR AFFIDAVIT MUST SPECIFY THE VOUCHERS OR OTHER EVIDENCE IN SUPPORT OF THE CLAIM.)**
- (Check and complete appropriate category.)**

- A. UNSECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_**  
*(other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)*

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor party as security and *(Check appropriate description.)*

- Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I do not claim a right to a priority.  
 Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I claim a right to a priority under section 136 of the Act. *(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)*

- B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:  
*(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

**C. SECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_**

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor party valued at \$ \_\_\_\_\_ as security, particulars of which are as follows:

*(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)*

**D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OF AQUACULTURIST OF \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ \_\_\_\_\_.

*(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)*

**E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

**F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_ .

**G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ \_\_\_\_\_**

*(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)*

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:

*(Gives full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

**H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ \_\_\_\_\_**

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows :

*(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)*

5. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor party within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor party in a non arm's length manner.

6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor party within the three months (or, if the creditor and the debtor party are related within the meaning of section 4 of the Act, or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: *(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*

7. ***(Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)***

Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.

I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Dated at \_\_\_\_\_ this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Witness

\_\_\_\_\_  
Creditor

Telephone No.: \_\_\_\_\_

Fax No.: \_\_\_\_\_

Email address: \_\_\_\_\_

**NOTES:** If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

If a copy of this form is sent electronically by means such as email, the name and contact information of the sender, prescribed in Form 1.1, must be added at the end of the document.

**WARNINGS:** A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

## FORMULE DE PROCURATION GÉNÉRALE

*(alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) et paragraphe 102(2) de la Loi)*

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

Café Bistro sur Mer inc. (Nom de la partie débitrice)

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_  
Nom du créancier Nom de la ville

créancier dans l'affaire susmentionnée, nommé \_\_\_\_\_, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier

\_\_\_\_\_  
Nom du créancier qui est une personne morale

\_\_\_\_\_  
Témoin

Par \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

---

## GENERAL PROXY

*(Paragraphs 51(1) (e) and 66.15(3) (b) and subsection 102(2) of the Act)*

IN THE MATTER OF THE BANKRUPTCY OF:

Café Bistro sur Mer inc. (Name of debtor party)

I, \_\_\_\_\_, of \_\_\_\_\_  
Name of creditor Name of town or city

a creditor in the above matter, hereby appoint \_\_\_\_\_, to be my general proxy in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another general proxy in his or her place).

Dated at \_\_\_\_\_ this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Witness

\_\_\_\_\_  
Individual creditor

\_\_\_\_\_  
Name of corporate creditor

\_\_\_\_\_  
Witness

Per \_\_\_\_\_  
Name and title of signing officer

District de: Nouveau-Brunswick  
 No. division: 03  
 No. cour:  
 No. dossier:

FORMULAIRE 78

**Bilan — faillite d'entreprise**

(paragraphe 49(2), alinéa 158d) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de Café Bistro sur Mer inc.  
 personne morale légalement constituée faisant affaires au 3373, rue Principale, Tracadie-Sheila (Nouveau-Brunswick) E1X 1A4

Originale

Modifiée

Au Failli:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 18<sup>ième</sup> jour de décembre 2020. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Failli)		
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$113,751.52
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$253,038.00
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$0.00
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)	\$0.00
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00
<b>Total du passif</b>		<b>\$366,789.52</b>
<b>Surplus</b>		<b>\$0.00</b>

ACTIF (tel que déclaré et estimé par le Failli)		
1.	Inventaire	\$0.00
2.	Aménagements	\$0.00
3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
	Bonnes	\$0.00
	Douteuses	\$0.00
	Mauvaises	\$0.00
	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$0.00
4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00
5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00
6.	Espèces	\$0.00
7.	Bétail	\$0.00
8.	Machines, outillage et installation	\$6,600.00
9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$138,700.00
10.	Ameublement	\$0.00
11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00
12.	Valeurs mobilières,(actions, obligations, débiteures etc.)	\$0.00
13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00
14.	Véhicules	\$0.00
15.	Autres biens : voir liste H	\$0.00
<i>Si le Failli est une personne morale, ajoutez:</i>		
	montant du capital souscrit	
	montant du capital payé	
	Solde souscrit et impayé	
	Estimation du solde qui peut être réalisé	
<b>Total de l'actif</b>		<b>\$145,300.00</b>
<b>Déficit</b>		<b>\$221,489.52</b>

Je, Lisette McGraw, de Café Bistro sur Mer inc. de Tracadie Sheila dans la province du Nouveau-Brunswick, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 18<sup>ième</sup> jour de décembre 2020 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉ (ou DÉCLARÉ  
 SOLENNELLEMENT)  
 devant moi Rimouski  
 dans la province de Québec,  
 ce 18<sup>ième</sup> jour de décembre 2020



Guillaume Amiot  
 Commissaire à 39695-0  
 l'assermentation  
 pour la province  
 de Québec

  
 Signature du Failli

Liste "A"  
**Créanciers non garantis**  
 Café Bistro sur Mer inc.

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
1	Agence du revenu du Canada (ON-NB)	4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, Canada, G9P 5H9	\$1.00
2	Énergie NB Power	C.P. 2000, succ. Main, Caraquet, Nouveau-Brunswick, Canada, E1W 1C1	\$205.79
3	Entandem	1235 Bay Street, suite 900, Toronto, Ontario, Canada, M5R 3K4	\$103.20
4	MCS Sanitation	60, rue Benjamin, Dieppe, Nouveau-Brunswick, Canada, E1A 9W6	\$2,484.06
5	Menuiserie Basque	C.P. 3609, succ. Bureau Chef, Tracadie-Sheila, Nouveau-Brunswick, Canada, E1X 1G5	\$501.20
6	Ministre des Finances du Nouveau-Brunswick	C.P. 3000, Frédéricion, Nouveau-Brunswick, Canada, E3B 5G5	\$99.37
7	Municipalité régionale Tracadie	C.P. 3600, succ. Bureau Chef, Tracadie-Sheila, Nouveau-Brunswick, Canada, E1X 1G5	\$550.00
8	Radio Péninsule	142, route 113, Pokemouche, Nouveau-Brunswick, Canada, E8P 1K7	\$400.00
9	UNI Coopération financière	295, boulevard St-Pierre Ouest, Caraquet, Nouveau-Brunswick, Canada, E1W 1B7	\$25,044.00
10	UNI Coopération financière	295, boulevard St-Pierre Ouest, Caraquet, Nouveau-Brunswick, Canada, E1W 1B7	\$40,000.00
11	UNI Coopération financière	295, boulevard St-Pierre Ouest, Caraquet, Nouveau-Brunswick, Canada, E1W 1B7	\$43,367.00
12	Y.R. Électrique	371, rue Bicentenaire, Bertrand, Nouveau-Brunswick, Canada, E1W 1G3	\$995.90
<b>Total:</b>			<b>\$113,751.52</b>

  
 \_\_\_\_\_  
 Failli

18ième jour de décembre 2020  
 \_\_\_\_\_  
 Date



Liste "B"  
Créanciers garantis  
Café Bistro sur Mer inc.

No	Nature de la réclamation Détails de la garantie	Date de la garantie	Montant de la réclamation	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non- garanti de la réclamation
1	Agence du revenu du Canada (ON-NB) 4695, boul. de Shawinigan-Sud Shawinigan, Québec, G9P 5H9 DAS		\$1.00	\$0.00	\$0.00	\$1.00
2	UNI Coopération financière 295, boulevard St-Pierre Ouest Caraquet, Nouveau-Brunswick, E1W 1B7 IMM - Immeuble commercial sis au 3373, rue Principale, Tracadie-Sheila (NB) (évaluation municipale)		\$162,268.00	\$138,700.00	\$0.00	\$23,568.00
3	UNI Coopération financière 295, boulevard St-Pierre Ouest Caraquet, Nouveau-Brunswick, E1W 1B7 MOI - Équipements de coiffure (valeur au coût)		\$90,769.00	\$6,600.00	\$0.00	\$84,169.00
<b>Total:</b>			<b>\$253,038.00</b>	<b>\$145,300.00</b>	<b>\$0.00</b>	<b>\$107,738.00</b>

  
\_\_\_\_\_  
Failli

18ième jour de décembre 2020

\_\_\_\_\_  
Date

Liste "C"  
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.  
Café Bistro sur Mer inc.

No	Nom du créancier Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
				<b>Total:</b>		

Britta Miesow  
Failli

18ième jour de décembre 2020  
Date

Liste "D"

Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

Café Bistro sur Mer inc.

No	Nom du créancier ou du réclamant, Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
<b>Total:</b>					

Arlette Mignault  
Failli

18ième jour de décembre 2020

Date

Liste "E"  
Créances payables à l'actif  
Café Bistro sur Mer inc.

No	Nom du débiteur, Adresse et occupation	Nature de la dette, Folio du grand livre ou autre livre portant détails, Détails des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance	Bonne Douteuse Mauvaise	Date de créance	Évaluation du produit
<b>Total:</b>					

Brette M'Elaw  
Failli

18ième jour de décembre 2020  
Date

Liste "F"

Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

Café Bistro sur Mer inc.

No	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant, Adresse, Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Estimated to produce	Particular of any property held as security for payment of bill or note, etc.
<b>Total:</b>					

*Rosette M'Graw*

Failli

18ième jour de décembre 2020

Date

Liste "G"  
Immeubles et biens réels appartenant au Failli  
Café Bistro sur Mer inc.

No	Description de la propriété, Nature du droit du Failli, Qui en détient le titre	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autre charges		Valeur de rachat ou surplus
			nom, adresse	montant	
1	Immeuble commercial sis au 3373, rue Principale, Tracadie-Sheila (NB) (évaluation municipale)	\$138,700.00			\$0.00
			UNI Coopération financière 295, boulevard St-Pierre Ouest Caraquet, Nouveau-Brunswick, E1W 1B7	\$138,700.00	
	<b>Total:</b>	<b>\$138,700.00</b>		<b>\$138,700.00</b>	<b>\$0.00</b>

Arlette Milgrew  
Failli

18ième jour de décembre 2020  
Date

Liste "H"  
Biens  
Café Bistro sur Mer inc.

No	Nature des biens	Endroit où les biens sont situés, Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être réalisés
1	Machines, outillage et installations	Équipements de coiffure (valeur au coût) 3373, rue Principale, Tracadie Sheila, Nouveau-Brunswick, Canada, E1X 1A4	\$6,600.00	\$0.00
<b>Total:</b>			<b>\$6,600.00</b>	<b>\$0.00</b>

  
Failli

18ième jour de décembre 2020  
Date



**AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS  
ENVOI DE PREUVE DE RÉCLAMATION/TRANSMISSION OF PROOF OF CLAIM**

**Nous vous encourageons à nous transmettre votre preuve de réclamation par courriel.  
We strongly encourage you to send your proof of claim by email to the following address.**

**[reclamationEst@rcgt.com](mailto:reclamationEst@rcgt.com)**

Tél. : 1-855- R-Chabot (724-2268) | Téléc. 418-723-5552  
395, boul. Jessop, bureau 103, Rimouski (Québec) G5L 1M9

\*\*\*\*\***NOTE IMPORTANTE**\*\*\*\*\*

**DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19, LES PROFESSIONNELS DU DOMAINE DE L'INSOLVABILITÉ, EN COLLABORATION AVEC LE BUREAU DU SURINTENDANT DES FAILLITES, ONT DÉCIDÉ DE METTRE EN PLACE DES MESURES PRÉVENTIVES AFIN DE RÉDUIRE LES CONTACTS DIRECTS ENTRE PERSONNES. POUR SE CONFORMER À L'INSTRUCTION DU SURINTENDANT, LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS VALIDERA L'IDENTITÉ DES CRÉANCIERS PARTICIPANTS. LES CRÉANCIERS DEVRONT S'ASSURER D'AVOIR TRANSMIS LEURS RÉCLAMATIONS AVANT L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

**AINSI, VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS SE TIENDRA PAR VIDÉOCONFÉRENCE, LE 12 JANVIER 2021 À 11 H (HEURE DE L'ATLANTIQUE). SI VOUS DÉSIREZ RECEVOIR LES COORDONNÉES POUR ASSISTER À LADITE VIDÉOCONFÉRENCE, VEUILLEZ NOUS INFORMER AVANT 11 h (HEURE DE L'ATLANTIQUE) LE 11 JANVIER 2021, PAR COURRIEL AU [reclamationEst@rcgt.com](mailto:reclamationEst@rcgt.com).**

**SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU PRÉOCCUPATIONS, N'HÉSITÉZ PAS À COMMUNIQUER AVEC NOUS.**

\*\*\*\*\***IMPORTANT NOTICE**\*\*\*\*\*

**DUE TO THE COVID-19 PANDEMIC, INSOLVENCY PROFESSIONALS, IN ASSOCIATION WITH THE OFFICE OF THE SUPERINTENDENT OF BANKRUPTCIES, HAVE DECIDED TO IMPLEMENT PREVENTIVE MEASURES TO REDUCE DIRECT CONTACT BETWEEN INDIVIDUALS. IN ORDER TO COMPLY WITH THE SUPERINTENDENT'S INSTRUCTIONS, THE CHAIR OF THE MEETING OF CREDITORS WILL VALIDATE THE IDENTITY OF PARTICIPATING CREDITORS. CREDITORS MUST ENSURE THEY HAVE SUBMITTED THEIR CLAIMS BEFORE THE START OF THE MEETING.**

**THE MEETING OF CREDITORS WILL BE HELD BY VIDEO CONFERENCE ON JANUARY 12, 2021 AT 11:00 AM (ATLANTIC TIME). IF YOU WISH TO ATTEND, PLEASE INFORM US BEFORE 11:00 AM (ATLANTIC TIME) ON JANUARY 11, 2021 BY EMAIL AT [reclamationEst@rcgt.com](mailto:reclamationEst@rcgt.com) TO RECEIVE THE CONTACT DETAILS TO JOIN THE VIDEO CONFERENCE.**

**IF YOU HAVE ANY QUESTIONS OR CONCERNS, DO NOT HESITATE TO CONTACT US.**

\*\*\*\*\*

Merci,  
Thank you,  
RAYMOND CHABOT INC.  
Syndic autorisé en insolvabilité/Licensed Insolvency Trustee